

**DÉSIGNATION DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE EN LAUZES DE LA POSTE**

Le Conseil Municipal décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture en lauzes du bâtiment de la poste à l'Agence d'architecture Djeddi et autorise le maire à signer le marché.

**OPÉRATION D'INVESTISSEMENT D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ZAE GRAND BOIS**

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de travaux d'éclairage public estimés par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne :

- . à 17 507.87 € TTC pour la « ZAE Grand Bois »,
- . à 13 436.30 € TTC pour la « ZAE Croix de la Borie ».

S'agissant de travaux d'extension, la charge financière à supporter par la commune sera de 75 % du coût réel H.T. des travaux.

**AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR LA COMPÉTENCE « ENSEIGNEMENT MUSICAL »**

Le Conseil Communautaire a décidé de modifier la compétence « Enseignement artistique musical », en modifiant le territoire, afin que les Communes de l'ex Communauté de Communes du Carluxais puissent bénéficier de ce service au montant « adhérent »

Le Conseil Municipal accepte la modification des statuts concernant cette compétence « Enseignement artistique musical » ainsi que la substitution de la commune à la Communauté de Communes pour la mise en œuvre de cette compétence

**SUBVENTION AU COLLÈGE LA BOËTIE ET AU COLLÈGE SAINT JOSEPH DE SARLAT POUR VOYAGES SCOLAIRES**

Il est accordé une subvention de 50 € par élève domicilié sur la commune et participant à ces voyages scolaires.

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU PÔLE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

Le Maire est autorisé à signer le renouvellement de la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Dordogne.

**ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE**

Suite à l'union des Syndicats Départementaux d'Energies pour constituer un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, le conseil municipal décide d'adhérer à ce groupement.

**09 – MOTION PRIORITÉ AU RÉSEAU FERROVIAIRE CLASSIQUE-PRIORITÉ À LA LIGNE PARIS-ORLÉANS-LIMOGES –TOULOUSE**

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité en faveur de cette motion.

**10 – DEMANDE D'ALIÉNATION D'UN CHEMIN RURAL À « CLAUD DE BARCILLOU »**

Une enquête publique sera ouverte sur le projet d'aliénation d'un chemin rural sis au lieu-dit « Claud de Barcillou » et mitoyen avec la Commune de Saint-Crépin-et-Carlucet, en vue d'un éventuel déplacement et agrandissement du magasin « Intermarché ».